

Client n° 241562

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



N°TVA:



FACTURE n° 09084935 du 28/02/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 15836998 DU 3/02/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 25476 GRAULIERES								
114224.01	ISOCOTON PNX 120/60-200MM R5,25	51,84	M2		19,65	1.018,66		
	dont Eco-Contribution					(3,11)		
114193.01	ISOCOTON PNX 120/60-100MM R2,70	69,12	M2		9,50	656,64		
	dont Eco-Contribution					(2,07)		
114221.01	ISOCOTON PNX 120/60-140MM R3,75	69,12	M2		13,19	911,69		
	dont Eco-Contribution					(2,76)		
BON N° 15836999 DU 3/02/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 10624 DEPOT								
174894.03	MONTANT 48/35-2,70ML GYPSO	1.296	ML		0,75	972,00		
	dont Eco-Contribution					(12,96)		
351702.01	CHEVRON PROFILES 111	2	U		3,38	6,76		
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	1.440	ML		0,60	864,00		
	dont Eco-Contribution					(14,40)		
351702.01	CHEVRON PROFILES 111	2	U		3,38	6,76		
175005.01	LISSE POUR FOURRURE-3,00ML GYPSO	600	ML		0,60	360,00		
	dont Eco-Contribution					(6,00)		
BON N° 15837082 DU 3/02/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 25476 GRAULIERES								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 241562

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



N°TVA:

FACTURE n° 09084935 du 28/02/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
346926.01	MEMBRANE VARIO DUPLEX 1,50/40ML dont Eco-Contribution	59,90	M2		3,26	195,27 (0,60)		
BON N° 15837120 DU 4/02/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 10624 DEPOT								
128853.01	TUBE PVC BATIMENT NFE+NFME D 40-4ML dont Eco-Contribution	24	ML		1,43	34,32 (0,96)		
128857.01	TUBE PVC BATIMENT NFE+NFME D100-4ML dont Eco-Contribution	12	ML		2,28	27,36 (0,24)		
BON N° 15837128 DU 4/02/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 53226 HUGON								
703186.01	JOINT SILICONE TRANSL.300ML OBRA dont Eco-Contribution	4	U		7,06	28,24 (0,40)		
BON N° 15837468 DU 12/02/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 10624 DEPOT								
628925.01	TRAPPE METAL LAQUE BLC 50/50 GYPSO dont Eco-Contribution	2	U		30,26	60,52 (0,06)		
628921.01	TRAPPE METAL LAQUE BLC 40/40 GYPSO dont Eco-Contribution	1	U		24,10	24,10 (0,02)		
207753.01	ECLISSE UNIVERSELLE -BTE 50 GYPSO dont Eco-Contribution	1	U		15,47	15,47 (0,04)		
288119.01	VIS TRPF 9,5-LOT 6 BTES 500 GYPSO dont Eco-Contribution	1	CO		27,78	27,78 (0,05)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 241562

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



N°TVA:

FACTURE n° 09084935 du 28/02/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
579012.01	SUSPENTE 30CM -BTE 50 GYPSO dont Eco-Contribution	4	U		12,12	48,48 (0,32)		
579016.01	SUSPENTE 40CM -BTE 50 GYPSO dont Eco-Contribution	8	U		15,15	121,20 (0,88)		
376137.01	BANDE JOINT 3D-150ML-CARTON10 GYPSO dont Eco-Contribution	1	CO		38,38	38,38 (0,35)		
519098.01	PIED CLOISON 150µ 330MM-100ML GYPSO dont Eco-Contribution	1	U		21,86	21,86 (0,23)		
BON N° 15837581 DU 14/02/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 25476 GRAULIERES								
750547.01	PREGY XS PE BLEU -SEAU 15KG	2	U		24,59	49,18		
21398.01	PREGYLYS 35 -SAC ENDUIT 25KG	1	U		18,09	18,09		
BON N° 15837691 DU 18/02/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 25476 GRAULIERES								
114193.01	ISOCOTON PNX 120/60-100MM R2,70 dont Eco-Contribution	8,64	M2		9,50	82,08 (0,26)		
BON N° 15837777 DU 20/02/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 71619 CHATEAU DE CONCORES								
278884.02	BP FUJI NAT.RD 204/ 73KM1 C7 CLE GP dont Eco-Contribution	1	U		200,29	200,29 (0,36)		
278884.01	BP FUJI NAT.RD 204/ 73KM1 C7 CLE PD dont Eco-Contribution	1	U		200,29	200,29 (0,36)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 241562

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



N°TVA:

FACTURE n° 09084935 du 28/02/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
51637.01	BP FUJI NAT.RD 204/ 83KM1 C7 CLE DP dont Eco-Contribution	1	U		200,29	200,29 (0,36)		
260864.02	BP A.PL.NEO ETNA CH.204/ 83C7 CLE D dont Eco-Contribution	1	U		424,30	424,30 (0,36)		
BON N° 22237155 DU 24/02/25 ENLEVE AG. GOURDON Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 25476 GRAULIERES								
210450.01	KNAUF HORIZON 4 250/120 dont Eco-Contribution	135	M2		4,89	660,15 (13,50)		
309780.01	SAPIN FRANCE CL2I 75/225- 6,00 dont Eco-Contribution	12	ML		8,08	96,96 (0,72)		
BON N° 15838044 DU 27/02/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 10624 DEPOT								
486957.01	RABOT PETIT MODELE BLOC METAL GYPSO FRAIS FIXES Total Eco-Contribution	1	U		11,65	11,65 5,00 (61,37)		
<i>Veillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.</i> <i>Carte N°2921001142088 Alfred DE ARO</i> <i>Carte N°2921001141890 Gregory GIRARD</i>								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
7.387,77	20,00% 1.477,55	8.865,32	31/03/25	L.C.R.	17807 00805 95321897119 23

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 4

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.